



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

H.53

(10/84)

SÉRIE H: TRANSMISSION DES SIGNAUX AUTRES
QUE TÉLÉPHONIQUES

Caractéristiques des signaux de données

**Transmission des signaux à large spectre
(données, etc.) sur des liaisons à large bande en
groupe secondaire**

Recommandation UIT-T H.53

Extrait du **Livre rouge Fascicule III.4 (1984)**

NOTES

- 1 La Recommandation H.53 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.4 du *Livre rouge*. Ce fichier est un extrait du *Livre rouge*. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du *Livre rouge* et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1984, 1988, 1993, 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation H.53

TRANSMISSION DES SIGNAUX À LARGE SPECTRE (DONNÉES, ETC.) SUR DES LIAISONS À LARGE BANDE EN GROUPE SECONDAIRE

(Mar del Plata, 1968, modifiée à Genève, 1972, 1976 et 1980)

On emploiera des liaisons répondant à la Recommandation H.15.

1 Niveau de puissance

1.1 Le niveau de puissance moyenne du signal à large spectre dans la bande de 312 à 552 kHz ne doit pas dépasser $-15 + 10 \log_{10} 60 = +3$ dBm₀.

1.2 Afin de limiter les effets d'intermodulation dans les systèmes à large bande, le niveau de puissance d'une composante spectrale quelconque de la bande de 312 à 552 kHz ne doit pas dépasser -10 dBm₀, à l'exception des composantes spectrales à des fréquences multiples de 4 kHz (voir la Recommandation citée en [1]).

Quant à ses effets sur des signaux du type non téléphonique, une composante discrète est définie comme un signal sinusoïdal ayant une durée minimale d'environ 100 ms.

1.3 Outre la condition 1.2 ci-dessus, le spectre de l'énergie transmise autour des fréquences des ondes pilotes est limité selon les recommandations de la Recommandation citée en [2].

2 Limitation du spectre de puissance à l'extérieur de la bande de 312 à 552 kHz

Le niveau de puissance produit par l'équipement terminal connecté à la liaison à large bande en groupe secondaire ne doit pas dépasser la valeur de -73 dBm_{0p} dans une bande quelconque de 4 kHz de largeur située à l'extérieur de la bande de 304 à 560 kHz.

Si l'équipement terminal ne satisfait pas par lui seul à ces conditions, il faut appliquer un filtrage supplémentaire avant le point de connexion à la liaison louée en groupe secondaire.

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Recommandations globales relatives aux systèmes à courants porteurs*, tome III, Rec. G.221, § 2.2.
- [2] Recommandation du CCITT *Ondes pilotes de groupe primaire, de groupe secondaire, etc.*, tome III, Rec. G.241, § 7.

